



**MINISTRE DE LA TRANSITION NUMERIQUE ET
DE LA DIGITALISATION**

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA COUVERTURE DES ZONES RURALES EN CÔTE D'IVOIRE A PARTIR DE SATELLITES NON GEOSTATIONNAIRES EN ORBITE TERRESTRE BASSE (NGSO-LEO)

Novembre 2025

Table des matières

1	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
2	OBJECTIFS DE LA MISSION	4
3	RESULTATS ATTENDUS.....	6
4	CADRE INSTITUTIONNEL ET REGULATOIRE DE REFERENCE	7
5	METHODOLOGIE.....	8
6	LIVRABLES.....	10
7	DUREE ET ORGANISATION DE LA MISSION.....	11
8	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	12
9	APTITUDE ET QUALIFICATION REQUISE POUR LE CONSULTANT	12
10	LIEU DE LA MISSION.....	17
11	METHODE DE SELECTION.....	17

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'ambition affirmée par l'Etat de Côte d'Ivoire est de faire du pays le hub digital de l'Afrique de l'Ouest. Cette vision s'inscrit dans la **stratégie nationale de transformation numérique à l'horizon 2035**, fondée sur trois axes stratégiques pour une économie numérique inclusive, durable et responsable. Le pilier « Infrastructures numériques » vise notamment à développer une connectivité robuste et durable, en mutualisant les infrastructures passives et en accélérant la pénétration du haut débit, au service d'une « économie numérique dynamique pour une Cote d'Ivoire prospère et unie ».

Le second pilier de cette stratégie, intitulée « les infrastructures numériques », a pour objectif de développer une connectivité robuste et durable, notamment en favorisant la mutualisation des infrastructures passives et en accélérant la pénétration du haut débit. Les projets relatifs aux infrastructures numériques sont regroupés sous quatre orientations. Le premier engagement, « assurer la couverture du territoire en réseaux à haut et très haut débit », constitue aujourd'hui une priorité pour l'État de Côte d'Ivoire.

Les réseaux terrestres de télécommunications, qu'il s'agisse de la fibre optique ou des réseaux mobiles, rencontrent des limites techniques et économiques importantes pour couvrir les zones rurales et reculées.

Pour pallier ces insuffisances, les technologies satellitaires, en particulier les constellations de satellites non géostationnaires en orbite terrestre basse (NGSO-LEO) qui ont connu ces dernières années un développement rapide en raison de performances accrues, représentent une opportunité prometteuse pour offrir une connectivité haut débit universelle, résiliente et relativement abordable, dans les régions non desservies par les réseaux terrestres.

C'est dans ce cadre que le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation (MTND), à travers le projet NEDA, lance l'étude de faisabilité pour la couverture des zones rurales en Côte d'Ivoire à partir de satellites non géostationnaires en orbite terrestre basse (NGSO-LEO).

Cette étude vise à :

- Evaluer la situation actuelle du pays en matière de connectivité rurale ;

- Evaluer l’opportunité et la faisabilité technique, économique et réglementaire du déploiement de satellites NGSO-LEO pour renforcer la connectivité rurale ;
- Proposer un cadre de gouvernance et de régulation adapté.
- S’assurer de l’alignement avec les initiatives existantes (ANSUT, PNCR, PSNDEA, en particulier).

La Côte d’Ivoire a en effet mis en place, par le biais de ses administrations publiques, en partenariat avec d’autres acteurs tels que la Banque mondiale ou les opérateurs locaux de télécommunications, plusieurs initiatives pour la couverture des zones rurales, notamment :

- Le programme de service universel, mis en œuvre par l’Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) ;
- Le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l’E-Agriculture (PSNDEA) lancé en 2018 avec la Banque mondiale et clôturé depuis juin 2023 ;
- Le Programme National de Connectivité Rurale (PNCR) lancé en 2024 par le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation (MTND), avec la contribution des administrations du secteur des communications électroniques telles que l’Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d’Ivoire (ARTCI), l’Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) et l’Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques (AIGF), ainsi que les opérateurs de téléphonie mobile (Moov Africa CI, MTN CI et Orange CI).

Ces termes de référence sont rédigés en vue du recrutement d’un cabinet pour l’étude de faisabilité pour la couverture des zones rurales en Côte d’Ivoire à partir de satellites non géostationnaires en orbite terrestre basse (NGSO-LEO).

2 OBJECTIFS DE LA MISSION

L’objectif général de la mission est d’évaluer le potentiel de l’usage des constellations de satellites NGSO-LEO pour améliorer la connectivité dans les zones rurales et principalement les zones blanches en Côte d’Ivoire et de formuler des recommandations techniques, économiques et réglementaires pour leur intégration dans la stratégie nationale de couverture universelle et d’inclusion numérique.

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

1. Dresser un inventaire des technologies de réseaux de télécommunications de toute nature existante dans l'écosystème ivoirien, réaliser l'état de leur couverture et élaborer une cartographie actualisée des zones blanches et mal desservies ;
2. Recenser et analyser les projets existants, tels que ceux menés par l'ANSUT, le PNCR et d'autres acteurs, afin de capitaliser sur les expériences déjà acquises, d'identifier les synergies possibles entre les initiatives et de prévenir les risques de duplication (état des lieux des initiatives existantes) ;
3. Collecter les données de couverture des opérateurs, les informations cartographiques de l'ARTCI et les plans d'investissement pour établir la liste des zones éligibles à un projet de couverture satellite ;
4. Réaliser des mesures terrain sur un échantillon représentatif d'au moins 1/10 des localités éligibles pour affiner la sélection.
5. Définir le débit cible souhaité et le champ d'application des services inclus dans la connectivité rurale (Accès Internet fixe en mode FWA pour cibles prioritaires, Wi-Fi grand public, et éventuellement voix/SMS via D2D)
6. Établir l'état des technologies satellitaires NGSO-LEO et la possibilité de leur déploiement en Côte d'Ivoire ;
7. Réaliser une analyse comparative et une analyse SWOT des technologies terrestres et satellitaires NGSO-LEO existantes, en se basant notamment sur leurs coûts complets, leur résilience et leur durabilité ;
8. Identifier les acteurs clés (opérateurs, régulateurs, fournisseurs) et réaliser un benchmark des meilleures pratiques de déploiement des technologies satellitaires NGSO-LEO dans les pays émergents à l'international, notamment à travers une analyse des modèles de partenariats public-privé ;
9. En tenant compte de l'objectif d'abordabilité, évaluer les coûts, les revenus potentiels basés sur la demande, les bénéfices économiques ainsi que les modèles de financement et de subvention possibles (tels que subventions, PPP, ou fonds dédiés) ;

10. Étudier les aspects réglementaires, y compris l'accès aux fréquences, les autorisations, l'identification des abonnés, la sécurité et le contrôle des flux pour en déterminer les insuffisances et proposer d'éventuelles recommandations en termes de réforme ;
11. Proposer un cadre de déploiement opérationnel des NGSO-LEO, incluant les hubs de contrôle, les infrastructures au sol nécessaires et une feuille de route pour un déploiement progressif ;
12. Formuler des recommandations pour une intégration durable et inclusive ;
13. Réaliser un atelier de restitution pour valider les résultats avec les parties prenantes et partager un plan d'action priorisé.

3 RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- Un inventaire des technologies de réseaux de télécommunications de toute nature existante dans l'écosystème ivoirien a été dressé, l'état de leur couverture a été réalisé et une cartographie actualisée des zones blanches et mal desservies a été élaborée.
- Les projets existants, tels que ceux menés par l'ANSUT, le PNCR et d'autres acteurs, ont été recensés et analysés afin de capitaliser sur les expériences déjà acquises, d'identifier les synergies possibles entre les initiatives et de prévenir les risques de duplication.
- Les données de couverture des opérateurs, les informations cartographiques de l'ARTCI et les plans d'investissement ont été collectés pour établir la liste des zones éligibles à un projet de couverture satellite.
- Des mesures terrain ont été réalisées sur un échantillon représentatif d'au moins 1/10 des localités éligibles pour affiner la sélection.
- Le débit cible souhaité et le champ d'application des services inclus dans la connectivité rurale (Accès Internet fixe en mode FWA pour cibles prioritaires, Wi-Fi grand public, et éventuellement voix/SMS via D2D) ont été définis.

- L'état des technologies satellitaires NGSO-LEO et la possibilité de leur déploiement en Côte d'Ivoire ont été établis.
- Une analyse comparative et une analyse SWOT des technologies terrestres et satellitaires NGSO-LEO existantes ont été réalisées, en se basant notamment sur leurs coûts complets, leur résilience et leur durabilité.
- Les acteurs clés (opérateurs, régulateurs, fournisseurs) ont été identifiés et un benchmark des meilleures pratiques de déploiement des technologies satellitaires NGSO-LEO dans les pays émergents à l'international a été réalisé, notamment à travers une analyse des modèles de partenariats public-privé.
- Les coûts, les revenus potentiels basés sur la demande, les bénéfices économiques ainsi que les modèles de financement et de subvention possibles (tels que subventions, PPP, ou fonds dédiés) ont été évalués en tenant compte de l'objectif d'abordabilité.
- Les aspects réglementaires, y compris l'accès aux fréquences, les autorisations, l'identification des abonnés, la sécurité et le contrôle des flux ont été étudiés pour en déterminer les insuffisances et proposer d'éventuelles recommandations en termes de réforme.
- Un cadre de déploiement opérationnel des NGSO-LEO, incluant les hubs de contrôle, les infrastructures au sol nécessaires et une feuille de route pour un déploiement progressif, a été proposé.
- Des recommandations pour une intégration durable et inclusive ont été formulées.
- Un atelier de restitution pour valider les résultats avec les parties prenantes et partager un plan d'action priorisé est réalisé.

4 CADRE INSTITUTIONNEL ET REGULATEIRE DE REFERENCE

L'étude sera conduite sous la coordination du **MTND**, avec l'appui du **Comité Technique de Pilotage** composé de :

- **ARTCI** : supervision de la régulation, conformité technique et QoS ;
- **ANSUT** : intégration au programme de service universel et financement ;

- **AIGF** : gestion du spectre, et coordination des infrastructures numériques ;
- **Opérateurs télécoms et satellitaires** : contribution technique ;
- **Banque mondiale** : appui technique et validation méthodologique.

Le consultant travaillera sous la supervision du MTND, en étroite collaboration avec l'ARTCI pour la validation des aspects réglementaires, et rendra compte au Comité Technique à chaque étape clé (démarrage, rapport intermédiaire, restitution finale).

5 METHODOLOGIE

Le Consultant, dans le cadre sa mission devra réaliser les tâches suivantes, sans que cette liste ne soit exhaustive :

1. Revue documentaire et benchmark
 - Inventaire des technologies NGSO-LEO, de leurs performances et de leur maturité ;
 - Benchmark international avec un focus sur les pays africains ayant déployé des solutions similaires ;
 - Panorama de l'écosystème ivoirien ;
 - État de la connectivité en Côte d'Ivoire ;
 - État de la réglementation ivoirienne en la matière.
2. Collecte de données
 - Enquêtes et rencontres avec les opérateurs télécoms, le régulateur et les structures publiques et acteurs pertinents (opérateurs satellitaires, etc.) en rapport avec l'état des lieux et leurs projets d'extension de couverture ;
 - Enquêtes ou entretiens avec les coordonnateurs de projets relatifs à la connectivité rurale, les populations et les collectivités en zones rurales.
 - Mesures in situ de qualification de zones rurales, principalement des zones blanches portant sur 1/10 des localités éligibles à un projet de couverture par satellite, incluant des indicateurs de qualité de service et les besoins des populations ;
3. Analyse technique, réglementaire et économique

- Évaluation des forces, faiblesses, opportunités, et menaces des technologies satellitaires NGSO-LEO par rapport aux technologies terrestres (« analyse SWOT ») ;
 - Étude et analyse des cas d'usage internationaux en zones rurales ;
 - Analyse des insuffisances réglementaires et propositions de réformes pour faciliter le déploiement ;
 - Analyse de la concurrence ;
 - Modélisation des coûts d'accès, de gestion et d'exploitation : scénarios de (co-)financement (PPP, fonds publics, etc.) ;
 - Modélisation organisationnelle et de la gouvernance ;
 - Évaluation de la couverture potentielle et des performances offertes ;
 - Décrire les services attendus, tels que la téléphonie vocale, les SMS, le mobile money, la connectivité internet 2G/3G/4G, etc. en fonction des bénéficiaires (populations, bâtiments publics) et des débits à octroyer ;
 - Mettre en évidence l'importance de la qualité de service et la nécessité de respecter les critères et indicateurs définis par l'ARTCI ;
4. Evaluation de la collaboration et de la coordination :
- Évaluation de l'efficacité de la collaboration entre différentes entités gouvernementales relativement aux différentes initiatives en cours ;
 - Définition d'une structure de gouvernance pour superviser l'application des recommandations en tenant compte de l'expérience des programmes réalisés ou en cours.
5. Recommandations et plan d'action
- Élaboration d'une feuille de route de déploiement (phases, responsabilités et indicateurs de suivi) ;
 - Évaluation budgétaire des coûts et des financements : le consultant devra évaluer les coûts associés à la mise en place de l'infrastructure de connectivité pour des sites pilotes à connecter, et identifier les sources de financement disponibles. Cela inclura l'analyse des coûts des équipements, des travaux de construction ainsi que les coûts des opérations d'exploitation et de maintenance.

- Élaboration d'un cadre réglementaire : le consultant devra proposer un cadre réglementaire approprié pour faciliter le déploiement de l'infrastructure de connectivité dans les zones rurales. Cela inclura l'identification des obstacles réglementaires potentiels et la proposition de mesures pour les surmonter.
 - Proposition d'un modèle économique dans le cadre de l'exploitation des infrastructures déployées.
 - Proposition d'un plan de maintenance des infrastructures déployées – intégrant les dimensions d'exploitation, de maintenance, et de durabilité.
 - Proposition de mécanismes de financement et de partenariats public-privé.
6. Phase de Suivi et d'Évaluation :
- Définition d'indicateurs de performances des actions à mettre en œuvre ;
 - Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation pour assurer la mise en œuvre efficace des recommandations.
7. Restitution et validation
- Restitution ciblée des résultats à différents acteurs ;
 - Préparation d'un atelier avec l'ensemble des parties prenantes pour la restitution des résultats ;
 - Finalisation du rapport intégrant les observations.

6 LIVRABLES

Le Cabinet de Consultants devra produire les livrables suivants :

1. Comptes-rendus de la réunion de lancement et de chacune des étapes listées dans la méthodologie au point précédent ;
2. Rapport de démarrage incluant la méthodologie détaillée et le calendrier ;
3. Rapport intermédiaire de chacune des étapes listées dans la méthodologie au point précédent avec indicateurs de progression ;
4. Rapport final comprenant :
 - a. L'état des lieux en matière de connectivité rurale et de déploiement des réseaux satellitaires NGSO-LEO et la cartographie interactive des zones blanches ;
 - b. Le benchmark international ;

- c. L'analyse technique, réglementaire et économique incluant l'analyse SWOT des réseaux NGSO ;
 - d. L'analyse de faisabilité en Côte d'Ivoire ;
 - e. Les recommandations stratégiques, techniques, réglementaires et économiques et leur calendrier de mise en œuvre ;
5. Supports de restitution et de communication : présentation synthétique, infographies spécifiques à l'étude ;
 6. Atelier de restitution des résultats de l'étude (en vue d'une validation des livrables par les parties prenantes) ;
 7. Rapport de l'atelier de restitution et rapports actualisés tenant compte des amendements formulés.
 8. Une proposition de cahier des charges pour la mise en œuvre

7 DUREE ET ORGANISATION DE LA MISSION

La mission est prévue sur une durée maximale de **cinq (5) mois** à compter de la date de signature du contrat, selon le calendrier suivant :

ETAPE	DUREE ESTIMEE	LIVRABLE ASSOCIE
Signature du contrat	N/A	N/A
Lancement et cadrage	2 Semaines	Rapport de démarrage (couvrant la méthodologie, le planning)
Diagnostic et collecte de données	6 Semaines	Un rapport d'analyse sur l'état des lieux
Analyses techniques, réglementaires	4 Semaines	Rapport technique, réglementaires,
Analyses économiques	4 Semaines	Rapport économique (Business plan, Modèle de gestion et d'exploitation et Modèle organisationnelle et gouvernance)
Élaboration de la feuille de route et restitution	4 Semaines	Rapport final et atelier de validation

		Proposition de Cahier de charge supportant le déploiement de la solution
--	--	--

8 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

8.1.RAPPORT

Le consultant rendra compte au Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation (MTND). Le consultant devra préparer une documentation succincte et pertinente pour soutenir toutes les recommandations, et discuter des recommandations avec les parties prenantes dans le pays.

Tous les rapports seront rédigés en français, et en format Word, Excel et PowerPoint, ou équivalent. Les versions préliminaires des livrables seront soumises par voie électronique, et les versions successives des rapports seront marquées pour indiquer les changements par rapport à la version précédente. Des copies de tous les produits livrables seront fournies à la Banque mondiale.

8.2.DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation (MTND) et le PNCR. Le MTND participera à l'organisation de toutes les réunions avec les autres ministères et les parties prenantes, notamment l'ARTCI, la SNDI, le BNETD, l'ANSUT, AIGF, etc.

Le consultant doit traiter tous les documents et communications dans le cadre de cette mission de manière confidentielle.

9 APTITUDE ET QUALIFICATION REQUISE POUR LE CONSULTANT

Le cabinet de consultant est tenu d'effectuer toute la mission conformément aux présents termes de référence. Le Consultant mettra tout en œuvre pour exécuter sa mission avec probité et dans les règles de l'art.

9.1. DOCUMENTS

Le Consultant dressera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition et ceux produits au cours de la mission pour les besoins de l'étude. Les données, contenues dans ces documents et déclarées confidentielles, doivent être considérées comme telles par le Cabinet.

Tous les besoins attendus de l'Administration doivent être mentionnés dans la proposition du Consultant.

9.2. PROFIL DU CONSULTANT (CABINET/BUREAU D'ÉTUDES)

Le Consultant recherché dans le cadre de la présente mission devra être un bureau d'études/cabinet ou groupement de Cabinets de Consultants spécialisé dans la réalisation d'études de faisabilité similaires, avec une expérience avérée des flottes satellites en orbite (GEO/MEO/LEO). Plus spécifiquement, la firme devra respecter les critères suivants :

- être un cabinet conseil spécialisé dans la réalisation d'études pour le diagnostic de connectivité, l'élaboration d'orientations stratégiques de développement du numérique, et l'appui à la mise en œuvre d'une politique publique de déploiement de réseaux de télécommunications ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 05 ans dans le domaine des infrastructures de télécommunications/TIC plus spécifiquement dans l'utilisation d'outils de cartographie et de mesures de couverture radioélectrique ;
- avoir une expérience de travail avec des institutions publiques, des régulateurs des télécommunications et des opérateurs de satellites
- avoir réalisé au moins deux (02) missions d'Etude ou d'opérations techniques pour des projets stratégiques de connectivité rurale ou de contribution par satellite (GEO/MEO/LEO), et/ou de télécommunications d'urgence impliquant l'analyse technico-économique
- avoir une expérience en Côte d'Ivoire serait un plus.

9.3. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE L'ÉTUDE

Le Consultant mettra en place une équipe pluridisciplinaire pour la réalisation de l'étude. La composition de l'équipe et la durée d'intervention de chacun des membres sont laissées à l'appréciation du Consultant. Toutefois, les compétences minimales suivantes sont requises :

Chef de mission devra justifier de :

- Être titulaire d'un diplôme de BAC + 5 dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication ou équivalent ;
- Avoir au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans les domaines des réseaux de Télécommunications/TIC, des communications électroniques la gestion de projets de connectivité ou d'infrastructures de télécommunications ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans les télécommunications terrestres et spatiales, et connaître les enjeux de connectivité rurale ;
- Avoir conduit au moins quatre (4) projets dans le domaine des communications électroniques, de la connectivité et des infrastructures de télécommunications.

Expert en technologies satellitaires :

- Avoir au moins un diplôme de BAC + 5 dans le domaine des réseaux de Télécommunications /TIC ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans les domaines des communications électroniques et des systèmes satellitaires ;
- Avoir participé à au moins deux (02) projets avec un rôle majeur dans la conception et/ou le déploiement, ou l'exploitation de Téléport/Gateway/ Station terrienne de transmission satellite.

Expert en modélisation économique et financière :

- Avoir au moins un diplôme de BAC + 5 en économie, finances ou dans tout autre domaine connexe, avec une expérience dans les modèles économiques et financiers relatifs aux projets de Télécommunications/TIC ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans l'analyse des coûts, la modélisation financière et l'élaboration de business plans pour des projets d'infrastructures ;

- Avoir participé ou conduit au moins deux (02) projets dans la modélisation économique et financière et projets de télécommunications/TIC.

Juriste :

- Avoir au moins un diplôme de BAC + 5 en droit, en réglementation/régulation, en politiques publiques, avec une spécialisation dans le secteur des communications électroniques ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans la réglementation et la régulation des Télécommunications/TIC, spécifiquement en Côte d'Ivoire serait un atout ;
- Avoir participé ou conduit au moins deux (02) projets incluant la formulation de recommandations politiques et réglementaires dans le secteur des communications électroniques en Côte d'Ivoire ou en Afrique ;

9.4. ENGAGEMENTS

Le Consultant s'engage :

- À ne pas faire usage, divulguer, publier tout document ou partie des documents collectés directement ou indirectement ou dont il aurait eu connaissance du fait de la présente mission ;
- À céder à l'Etat de Côte d'Ivoire la base de données (informations collectées, recueillies au cours de cette mission) ;
- À respecter le délai imparti pour l'étude, hors délai de réaction de l'administration.

9.5. RESPONSABILITÉS

- Le Consultant reste responsable de la conception de l'étude pour laquelle il a été recruté. L'approbation finale de tous les documents par le MTND ne dégage pas la responsabilité du Consultant vis-à-vis des conséquences de ses erreurs.

Compétences techniques

L'équipe du Consultant devra justifier d'une :

- Maîtrise des enjeux techniques, réglementaires et économiques des réseaux satellitaires ;

- Capacité à mener des analyses de marché, des études techniques de déploiement de technologies de télécommunications ;
- Connaissance approfondie de l'environnement des télécommunications ivoirien ;
- Maîtrise des outils de collecte et d'analyse de données de la couverture des réseaux mobiles ;
- Maîtrise d'outils de cartographie des sites radioélectriques ;
- Excellente capacité rédactionnelle, analytique et synthétique pour la production de rapports de haute qualité ;

Aptitudes interpersonnelles

L'équipe du Consultant devra avoir des :

- Compétences en communication, à la fois écrite et orale, avec la capacité de présenter des informations complexes de manière claire et concise à divers publics.
- Capacités à travailler en équipe et à collaborer avec diverses parties prenantes, notamment des responsables gouvernementaux, des experts techniques, des usagers et des agents des services publics.
- Aptitudes à la résolution de problèmes et à la prise de décision, avec une approche proactive et orientée solutions.

Qualités personnelles

L'équipe du Consultant devra avoir ces qualités personnelles :

- Engagement envers l'excellence et l'amélioration continue.
- Intégrité, professionnalisme et respect des normes éthiques.
- Capacité à gérer plusieurs tâches simultanément et à respecter des délais serrés.
- Flexibilité et adaptabilité face aux défis et aux changements.

Langues

- Maîtrise parfaite de la langue officielle nationale, à savoir le Français.
- La connaissance d'autres langues pertinentes est un atout.

Références

- Le cabinet doit fournir au moins deux (02) références de projets similaires réalisés avec succès, sous la forme d'attestations de bonne exécution dûment signées, incluant les coordonnées des points de contact pour vérification.

10 LIEU DE LA MISSION

- La mission se déroulera principalement à Abidjan. Toutefois, dans le cadre des activités, le Consultant sera amené à effectuer des missions sur le territoire national pour la collecte de données terrain par des mesures in situ de qualification ;

11 METHODE DE SELECTION

Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) conformément au Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), de juillet 2016, mis à jour en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023.

Le cabinet le plus qualifié sera invité à soumettre une proposition technique et financière pour la négociation de contrat